

# Condamné pour terrorisme, Adlène Hicheur libéré de prison

Rédigé par Hanan Ben Rhouma | Vendredi 18 Mai 2012

Notez

**Bonne nouvelle pour la famille Hicheur et ses soutiens. Adlène Hicheur, qui avait été condamné récemment pour des soupçons de terrorisme à quatre ans de prison ferme, a été libéré de prison mardi 15 mai. Bien qu'il continue de clamer son innocence, il a préféré ne pas faire appel de la décision pour éviter huit mois de prison supplémentaire. La nouvelle a été confirmée à Saphirnews jeudi 17 mai.**



*Adlène Hicheur est libre depuis le 15 mai. Ici, Halim Hicheur, son frère (à g.), et Jean-Pierre Merlo, membre du comité de soutien au physicien du CERN.*

**A**dlène Hicheur avait été **condamné le 4 mai à cinq ans de prison**, dont quatre ans ferme pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* ». Son procès, qui s'était tenu fin mars peu après les tueries de Toulouse et de Montauban, a été largement couvert par les médias mais c'est avec la plus grande discrétion que le physicien du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) a finalement été libéré dans la soirée du mardi 15 mai, après plus de deux ans et demi de détention.

Cette information nous a été confirmée jeudi 17 mai par Jean-Pierre Lees, président du comité de **soutien à Adlène Hicheur**. Sa libération a été décidée « *grâce au cumul des réductions de peine pour casier judiciaire vierge et pour bonne conduite en prison, ce qui montre bien que cette peine servait essentiellement à couvrir et à justifier la durée de la détention provisoire* », nous déclare-t-il.

Son comité de soutien estime en effet que le maintien en prison du physicien depuis octobre 2009 était illégal et abusif. D'autant que l'existence même de Mustapha Debchi, présenté par l'accusation comme un responsable d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en Algérie avec qui Adlène Hicheur aurait échangé des courriels en vue de préparer un attentat sur le sol français, a sérieusement été mise en doute par la défense.

## Un innocent toujours coupable aux yeux de la justice

Adlène Hicheur est désormais libre mais reste toujours reconnu coupable par la justice malgré **un dossier sans sérieuses preuves matérielles tangibles**. Ne voulant pas voir ses remises de peine annulées, « *il n'a pas fait appel pour éviter de rester huit mois de plus en prison* », explique M. Lees.

Le physicien, qui n'a cessé de clamer son innocence, avait seulement dix jours, soit jusqu'au 13 mai, pour faire appel de la décision du tribunal correctionnel de Paris. Il a préféré en finir avec le cauchemar de la prison et revoir sa famille, auprès de laquelle il espère bien pouvoir se ressourcer et se reconstruire loin, très loin des caméras et de tout tapage médiatique.